

Réf: Dossier N° : 56569

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « TOGNON TRANSIT-DOUANE-LOGISTICS »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE LOT 510 ILOT 53 FACE
COMMISSARIAT DU 22è, 01 BP 12131 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « TOGNON TRANSIT-DOUANE-LOGISTICS » .

Objet: Transit-transport et leurs activités connexes. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 25 000 000 F CFA divisé en Deux Cent Cinquante (250) Parts Sociales de Cent Mille (100.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 250 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE LOT 510 ILOT 53 FACE
COMMISSARIAT DU 22è, 01 BP 12131 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur DJEBA TOGNON ATEHA PATRICE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29104 du 06/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26048 du 06/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

